

25, Bld Besson Bey – 16023 ANGOULEME
Tél. 05 45 38 60 60 – Fax : 05 45 38 60 59

Service Sport - Politique sportive -
FSSE
N° 2017-D-268

**CONVENTION DE PARTENARIAT FORUM
SPORT SANTE ENVIRONNEMENT AVEC LA
SOCIETE DIFFUSION AUTOMOBILE DE
CHARENTE (CITROËN DAC ANGOULEME)**

Le PRESIDENT de la COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION du GRAND ANGOULEME,

- ⇒ VU, le code général des collectivités territoriales,
- ⇒ VU, la délibération n°36 du conseil communautaire du 19 janvier 2017 portant délégation d'attribution du Conseil au Président, modifiée par la délibération n° 186 du 30 mars 2017,
- ⇒ VU, l'arrêté n°85 du 11 juillet 2017 de Monsieur le Président subdéléguant à Monsieur Gérard DEZIER, vice-Président en charge des travaux, des équipements communautaires sportifs et de loisirs, une partie de ses attributions déléguées par la délibération sus-visée,

DECIDE

Article 1 – Dans le cadre du Forum Sport Santé Environnement est approuvée la convention de partenariat passée entre la société Diffusion Automobile de Charente (Citroën DAC Angoulême) située ZA Les Montagnes 16430 Champniers et GrandAngoulême.

Article 2 – La convention prévoit notamment que lors de l'événement qui se déroulera du 9 au 10 septembre 2017, GrandAngoulême s'engage à offrir à Citroën DAC Angoulême des espaces publicitaires décrit dans ladite convention.

Article 3 – En contrepartie, la société Diffusion Automobile de Charente (Citroën DAC Angoulême) s'engage à verser la somme de 900 € TTC dans le but de soutenir l'événement.

Article 4 – Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Trésorier de la communauté d'agglomération sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

Certifié exécutoire
Reçu en préfecture,
Le **08/09/2017**
Publié ou notifié,
Le **08/09/2017**